



CAJ/53/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 10 mars 2006

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Cinquante-troisième session
Genève, 6 avril 2006

DÉFENSE DES DROITS D'OBTENTEUR

Document établi par le Bureau de l'Union

1. À la cinquante et unième session du Comité administratif et juridique (ci-après dénommé "CAJ"), qui s'est tenue à Genève le 7 avril 2005, le secrétaire général adjoint a présenté le document CAJ/51/5 intitulé "Programme d'élaboration de notes explicatives concernant l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" et s'est référé, en particulier, à la proposition consistant à inviter les organisations internationales d'obtenteurs à faire connaître leur point de vue et leurs préoccupations au sujet de la défense des droits d'obtenteur (paragraphe 88 du document CAJ/51/6). Cette proposition a été examinée par le Comité consultatif lors de sa soixante-neuvième session, le 8 avril 2005. Le Comité consultatif a donné son accord pour qu'une réunion se tienne dans l'après-midi du 25 octobre 2005, après la cinquante-deuxième session du CAJ, afin d'inviter les organisations internationales d'obtenteurs à présenter leur point de vue sur les questions relatives à la défense des droits d'obtenteur. Il a été décidé que les délibérations qui auraient lieu lors de cette réunion seraient ensuite examinées par le Comité consultatif, à sa soixante-dixième session prévue pour le 26 octobre 2005. Lors de sa cinquante-deuxième session, le 24 octobre 2005, le CAJ a demandé qu'un point intitulé "Défense des droits d'obtenteur" figure au projet d'ordre du jour de sa cinquante-troisième session.

2. La Réunion sur la défense des droits d'obtenteur s'est tenue le 25 octobre 2005. Elle a compté 106 participants venus de 45 membres de l'Union, cinq États observateurs, deux organisations intergouvernementales et quatre organisations internationales non gouvernementales. M. Edgar Krieger, secrétaire exécutif de la Communauté internationale

des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA) et M. Bernard Le Buanec, secrétaire général de la Fédération internationale des semences (ISF), ont exposé leurs points de vue.

3. Mlle Enriqueta Molina Macías (Mexique), présidente du Conseil, a présenté un compte rendu verbal de la réunion sur la défense des droits d'obtenteur lors de la soixante-dixième session du Comité consultatif. Le Comité consultatif a décidé de faire figurer au projet d'ordre du jour de sa soixante et onzième session, qui se tiendrait le 7 avril 2006, un point relatif à la défense des droits d'obtenteur. Le Comité consultatif a également demandé au Bureau de l'Union d'établir un document récapitulant les propositions et préoccupations exprimées par les deux organisations, afin de déterminer lesquelles de ces propositions pourraient relever de la compétence de l'UPOV ainsi que les activités éventuelles que l'UPOV pourrait juger appropriées.

4. Les résultats des délibérations du Comité consultatif lors de sa soixante et onzième session feront l'objet d'un compte rendu devant le CAJ à sa cinquante-quatrième session, les 16 et 17 octobre 2006.

5. Le CAJ est invité à prendre note du contenu du présent document.

[Fin du document]